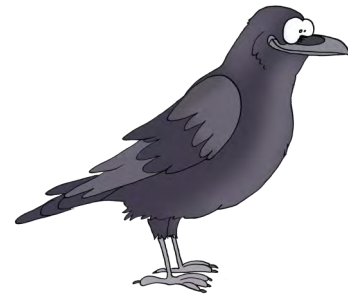




AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Qui est-elle ?

Le Corneille noire est sensiblement de la même taille que le Corbeau freux mais s'en distingue par de nombreux critères : son bec est plumé sur le dessus, sa culotte est peu marquée (plumes dépassant à l'arrière de ses pattes), ses cris sont moins graves et sa démarche est différente.

Les Corneilles noires forment des couples territoriaux dès la fin de l'hiver et pour toute la période de reproduction. Le reste de l'année, les corneilles se rassemblent en petits groupes et forment des dortoirs pour passer la nuit.



À savoir

La Corneille noire est victime, à tort, d'une mauvaise réputation à cause de son plumage noir, de sa présence proche de l'Homme (en ville, dans les champs, près des déchets, etc.) et de son comportement de charognard et de prédateur.

Comment l'identifier ?

Nom latin : *Corvus corone*

Ordre : *Passeriformes*

Famille : *Corvidae*

Taille / envergure : 44-51 cm / 93-104 cm

Poids : 400-600 g

Habitat : milieux découverts variés (forêts claires, fourrés, bocages, champs, parcs, villes, rivages végétalisés, etc.)

Alimentation : omnivore (charognes, déchets, œufs, poussins, insectes, mollusques, petite faune des champs et rivages, baies, fruits, graines, etc.)

Reproduction : 3 à 6 œufs de mars à juillet

Nid : constitué de petites branches et garni à l'intérieur de matériaux divers. Bien dissimulé dans un arbre

Répartition : présente partout en France métropolitaine

Migration : principalement sédentaire en France mais plusieurs populations sont uniquement nicheuses, hivernantes ou migratrices

Prédateurs : rapaces (diurnes et nocturnes), chat domestique, martre, lynx, chat forestier

Rôle écologique :

- La Corneille noire joue un rôle important « **d'agent sanitaire** » car elle consomme les individus malades, faibles ou morts, ce qui limite la propagation de maladies. Ce rôle de nettoyeur de la nature permet de maintenir un milieu en bonne santé.
- Elle joue aussi un rôle important dans la **dispersion des graines**, ce qui contribue à la régénération de la végétation et favorise la diversité végétale.
- La présence de nids de corneilles **favorise la reproduction des Faucons crécerelles et des Hiboux moyen-duc**. En effet, ces rapaces protégés ne construisent pas leurs nids eux-mêmes mais occupent d'anciens nids de corvidés.

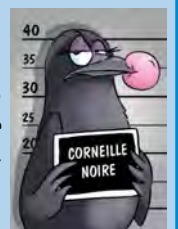
Que dit la loi ?

La Corneille noire est une espèce chassable et susceptible d'être classée ESOD dans certains départements. Ainsi, pour les départements concernés, s'applique l'arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

D'après cet arrêté, la Corneille noire peut être **piégée** toute l'année et en tout lieu. Elle peut également être **détruite à tir** pendant la période normale de la chasse et entre la date de clôture générale de la chasse (dernier jour de février) et le 31 mars. La période de destruction à tir peut être prolongée jusqu'au 10 juin ou jusqu'au 31 juillet dans certains cas, selon la réglementation en vigueur.

Dans tous les cas, **le tir dans les nids est interdit** (sauf si une dérogation a été accordée par le préfet).

Jusqu'au renouvellement de l'arrêté, prévu au cours de l'année 2023, la Corneille noire est classée ESOD dans 82 départements.



Il arrive que...

... **des groupes de Corneilles noires impactent l'agriculture.**

Des dégâts peuvent être constatés sur les levées de semis, sur les cultures (céréales, pois, oléagineux...) et sur les fruits des vergers et des vignes. En effet, lorsqu'un groupe important de corneilles commence à se nourrir sur un site, l'impact sur les cultures peut être conséquent et le rendement réduit.

... **un groupe de Corneilles noires entraîne des salissures et des nuisances sonores.**

Les corneilles se rassemblent en dehors de la période de

reproduction (généralement de août à février), ce qui facilite notamment leur recherche de nourriture. Les nuisances augmentent avec le nombre d'individus rassemblés.

... **une Corneille noire exerce une prédation sur un poulailler ou un élevage.**

Une corneille peut s'attaquer à un élevage mais le plus souvent le coupable est un mammifère ou un rapace. Il est important d'identifier s'il s'agit d'un oiseau ou d'un mammifère car les solutions à mettre en place sont différentes. La corneille s'attaque essentiellement aux petits animaux ou aux jeunes.



Les solutions

1. Accepter leur présence

La Corneille noire contribue à l'équilibre d'un écosystème, son rôle à jouer dans la nature est important. Si la présence de corneilles n'a pas d'impact négatif, la cohabitation est donc à privilégier.

2. Renoncer aux méthodes de destruction

La LPO a pour vocation la protection des oiseaux sauvages. Elle est donc opposée au tir et au piégeage de la Corneille noire.

3. Dissuader l'installation des corvidés dans les arbres

La méthode principale à mettre en place est l'**élagage des arbres** en automne pour limiter l'installation d'un dortoir. En effet, la taille des arbres permet de créer des courants d'air qui dissuaderont les oiseaux de s'installer.

Des méthodes secondaires peuvent également être mises en place :

- **L'effarouchement** des dortoirs par diffusion de sons adaptés lors de leur installation (cette pratique peut être prolongée de quelques semaines) ;
- Sur le long terme, **la plantation d'arbres** dans les zones périphériques (commerciales, industrielles...) pour fournir des zones de report aux oiseaux dans des lieux non problématiques.

Si les corneilles sont dissuadées d'utiliser les arbres comme dortoir pendant plusieurs années, il est fort probable que le résultat puisse avoir des effets à long terme.

4. Réduire les dégâts sur l'agriculture

- En **combinant les méthodes** pour plus d'efficacité ;

- En réalisant des **semences synchronisées** avec les parcelles voisines (pour que les corvidés se dispersent) car l'impact est plus important sur les semis décalés ;

- En **semant 1 à 2 jours après le travail du sol** car les corvidés sont attirés par un sol fraîchement travaillé ;

- En **évitant de laisser des semences à la surface du champ**, de manière à ne pas attirer l'attention des corvidés sur cette nourriture supplémentaire ;

- En **enfouissant plus profondément les semences** (notamment pour le maïs) pour qu'elles soient bien ancrées dans le sol (7 à 8 cm dans les sols légers et de 4 à 5 cm dans les sols lourds) ;

- En utilisant, surtout préventivement (avant l'arrivée des corneilles), des mesures **d'effarouchement** (épouvantail, cerf-volant « rapace », ballon à hélium, canon à gaz, diffusion de cris de détresse d'oiseaux...). Il est important de changer régulièrement les dispositifs, leur localisation ainsi que la fréquence d'utilisation pour pallier à l'habituation des oiseaux qui est très rapide ;

- En favorisant un **paysage riche de structures boisées et de perchoirs naturels** car les groupes de corneilles préfèrent un territoire dégagé. Les bosquets et les haies bordant des surfaces cultivées abritent leurs ennemis naturels, les rapaces. Les corneilles y perçoivent donc un risque accru et s'attardent moins sur les champs. Lorsque ces structures boisées manquent, on peut mettre en place des perchoirs destinés aux rapaces.

5. Réduire la prédation sur les poulaillers et élevages

Pour limiter la prédation des corneilles, les solutions à mettre en place sont les mêmes que pour la prédation des rapaces. Retrouvez toutes ces solutions sur la **fiche médiation : Rapaces et prédation sur élevage.**

Contacts et informations complémentaires

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34

Retrouvez toutes nos fiches MFS sur le site lpo.fr - rubrique Mobilisation citoyenne - Médiation faune sauvage

Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par N. Furon (LPO)
Relecture par S. Thibaut-Lecornu, B. Viseux, A. Lachaume,
L. Couzi, S. Raspail et M. Salden (LPO)
Photos © R. Bussière (LPO). Illustrations © C. Rousse (LPO)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ